



Philip Thibodeau, avocat

Conseiller juridique principal, Réglementation et litiges

Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 598-3850

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : philip.thibodeau@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE ET PAR MESSAGER

Le 22 mars 2022

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable

Notre dossier : 312-00833

Dossier Régie : R-4008-2017

Chère consœur,

Énergir dépose sa demande relative à l'Étape D du dossier en objet. Cette demande est accompagnée des documents suivants :

- Pièce Gaz Métro-8, Document 1 (ainsi que ses annexes)
- Déclaration sous serment au soutien de la demande
- Déclaration sous serment pour ordonnance de confidentialité
- Liste révisée des pièces

Énergir soumet qu'une décision de la Régie dans les meilleurs délais serait souhaitable à des fins d'efficacité réglementaire, puisque la demande relative à l'Étape D vise à mettre en place un processus réglementaire optimisé qui permettra d'éviter de requérir l'approbation à la pièce des caractéristiques des contrats d'approvisionnement en GNR qu'elle entend conclure.

Par ailleurs, pour les motifs énoncés à la section 6.1.1 de la pièce Gaz Métro-8, Document 1, Énergir demande à la Régie qu'une décision soit rendue d'ici le 1^{er} juin 2022 quant aux modifications proposées aux articles 10.2 et 11.1.3.5 des CST.

Enfin, pour les motifs énoncés à la déclaration de Vincent Regnault, Énergir demande à la Régie d'émettre une ordonnance de confidentialité en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* visant les informations caviardées contenues à la pièce Gaz Métro-8, Document 1.



- 2 -

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Philip Thibodeau

Philip Thibodeau
PT/mb

p.j.